



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Interdiction des arômes dans tous les dispositifs qui contiennent de la nicotine

Question écrite n° 7031

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la faisabilité et les modalités d'interdire les arômes dans tous les dispositifs qui contiennent de la nicotine, en dehors de celui du tabac. En date du 13 février 2023, le Comité national contre le tabagisme (CNCT), a réalisé cette demande concernant principalement les cigarettes électroniques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7031

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3040

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)